RAPPORT MUNICIPAL | **OCTOBRE 2026** | **vol. 8**

Municipalité de Saint-Éloi

280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : (418) 898-2734
Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca
Site web: http://www.municipalite-st-eloi.com

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale
Éric Boisvert, Employé municipal (saisonnier)
Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement : denis.roy@mrcdesbasques.com
Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : michelle.nadeau@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL



Yvan Pettigrew, Maire

Mme Guylaine Lavoie, conseillère	siège 1	Mme Brenda Bélanger, conseillère	siège 4
M. Jonathan Rioux, conseiller	siège 2	M. Samuel Sirois, conseiller	siège 5
M. François Potvin, conseiller	siège 3	M. Alexandre Côté, conseiller , pro-maire	siège 6

SOMMAIRE

Séance du 5 octobre 2026	2 à 4
Vos activités	4
Aide-mémoire	5
Informations	6 à 8

Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi 2 novembre 2026 19 h 30

Bienvenue à tous !



Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi
9 h 00 à 11 h 30
13 h 00 à 17 h 00
Jeudi sur rendez-vous
Vendredi, fermé



SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

ÉTAT COMPARATIF

La Directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2026, tel que prévoit selon l'article 176.4 du code municipal soit le premier état qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante et le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la directrice générale et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 (2)

Une résolution a été adoptée afin que :

▪ La municipalité de Saint-Éloi respecte les engagements tel que mentionnés pour la TECQ 2024-2028;

▪ La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

▪ La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

▪ La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

▪ La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

▪ La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

▪ La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ESTIMATION BUDGÉTAIRE / VILLE RIVIÈRE-DU-LOUP / SERVICE INCENDIE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de poursuivre l'entente de services en matière de protection incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2027 et ceci pour un an tel qu'indiqué dans ladite entente pour le montant de 34 336.93$ payable en trois versements.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE CÔTÉ NORD DE LA RUE DES CHAMPS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI

Une résolution a été adoptée afin:

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi demande officiellement à la MRC des Basques d'entreprendre les démarches requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 6 160 731, 5 547 131 et 6 625 563 du cadastre du Québec, dans la paroisse de Saint-Éloi, représentant une superficie approximative de 23 280 mètres carrés, située du côté nord de la rue des Champs;

Que la municipalité demande à la MRC des Basques d'analyser et de considérer l'intégration du secteur visé au périmètre d'urbanisation de la Municipalité dans le cadre de la finalisation du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC des Basques afin qu'elle puisse être considérée dans le cadre de l'analyse de la demande d'exclusion et, le cas échéant, des démarches à entreprendre auprès de la CPTAQ;

Que le maire et/ou la direction générale soit autorisé à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION D'APPUI – PRÉSERVATION DE LA GESTION DE L'OFFRE

Une résolution a été adoptée afin que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi :

-exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;

-demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;

-encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

SOUMISSION PROPANE POUR GÉNÉRATRICE AU GARAGE MUNICIPAL

Une résolution a été adoptée afin que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi :

-Autorise l'engagement de FILGO pour la fourniture de propane à la Municipalité de Saint-Éloi, selon les modalités prévues à la soumission retenue;

-Accepte la soumission au montant de 2240$ plus taxes plus frais de transport;

-Autorise la Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi, tout contrat, document ou formulaire requis relativement à cet engagement;

-Le tout sera payé avec la subvention PRABAM.

LOCATION DU 183 RUE PRINCIPALE OUEST POUR UN SERVICE DE GARDE ACCRÉDITÉ AFFILIÉ AU CPE DE LA BALEINE BRICOLEUSE

Une résolution a été adoptée afin que:

-la municipalité de Saint-Éloi fixe le coût de location du 183, rue Principale Ouest pour un éventuel service de garde accrédité au montant de 225$/mois/éducatrice.

-la municipalité fera les travaux tel que demandé par le CPE de la Baleine Bricoleuse dans le courriel du 18 septembre 2026 ;

-le tout sera payé par le programme PRABAM.

ÉLAGUEUR

Une résolution a été adoptée afin :

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi autorise Arboriculture Marquis inc. pour effectuer les travaux d'élagage requis par la Municipalité, au montant de 250$/h, plus les taxes applicables, pour un montant maximum de 2000$;

QUE les travaux soient réalisés au cours de la période comprise entre 1er et le 30 novembre 2026;

QUE Madame la Directrice générale soit autorisé(e) à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

ACTIVITÉS

LOISIRS

L'automne est arrivé et la Corporation de Loisirs de Saint-Éloi est à planifié ses activités. La ligue de Yum reprendra le mardi soir 20 octobre à 19h30, la ligue de billard vers la fin novembre. Si vous êtes intéressé à vous inscrire pour l'une ou l'autre de ces ligues vous pouvez communiquer avec : Marco Malenfant pour le Yum au 418-898-2016 ou Martine Desmeules au 418-516-9012. Pour la ligue de billard vous communiquez avec Jean-Rock April 418-860-1413 ou François Bérubé via messenger.

La fête de l'Halloween approche également et La Corporation des Loisirs de Saint-Éloi se joindra à la Résidence Mon Chez Nous avec l'aide de notre Technicienne en Loisirs, Michelle Nadeau. Michelle et les résidents/résidentes accueilleront les jeunes à l'entrée principale de la résidence samedi le 31 octobre 2026 entre 15h et 17h pour leur remettre les surprises d'halloween.

Samedi le 5 décembre une soirée Humour vous sera présenté, plus de détails vous serons transmis dans un communiqué un peu plus tard en novembre.

Nous aimerions aussi que vous preniez note à votre calendrier ou agenda la date du 12 Novembre 2026. Pourquoi cette date ? Ce sera l'AGA (assemblée générale annuelle) de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi. Depuis quelques années l'assistance à cette assemblée est très minime. Nous aimerions voir que l'intérêt est là, pas juste pour les activités, mais aussi à l'implication auprès du comité. Alors on vous attend le : 12 NOVEMBRE 2026 À 20 HEURES AU CENTRE ÉLOISIR.

Merci beaucoup et au plaisir de vous voir au Centre Éloisir pour la saison 2026-2027.

Martine Desmeules, Présidente et tout le comité administratif.

AIDE MÉMOIRE



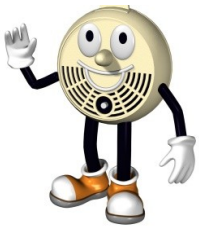
DATE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

6 ième paiement : 29 octobre 2026



CHANGEMENT D'HEURE

Ne pas oublier de reculer vos horloges dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre et en profiter pour vérifier si vos avertisseurs de fumée fonctionnent bien, qu'ils aient moins de 10 ans et qu'ils soient installés au bon endroit afin qu'ils veillent sur vous.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Du 1er octobre au 1er mai, un garage ou abri d'auto temporaire est permis à 1 mètre de la ligne avant de l'emplacement. La municipalité ne se tient pas responsable des bris de garages ou abris temporaires installés dans l'emprise du chemin qui peuvent être endommagés par les camions de déneigement.

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE LE 14 NOVEMBRE 2026 À 16H

Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf en cas de tempête de neige.

NOUVELLES DE LA RÉSIDENCE MONCHEZ NOUS



-Nous recherchons toujours une personne pour siéger au Conseil d'administration.

-Nous recherchons un.e cuisinier.ère pour des remplacements (de 7h à 13h).

-30 octobre : 13 h30 récital piano/violon offert par l'École de musique Caron de RDL.

-31 octobre : de 15h à 17h, distribution de bonbons pour l'Halloween.

-30 novembre : 13h30 récital violon/piano offert par l'École de musique Caron de RDL (musiciens différents du 30 octobre).

Bienvenue à tous Pour info : 418-898-3214 ou 514-947-3613 Chantal

Pensée : Halloween : un séjour magique et mystérieux tout plein de surprises où, parmi des friandises et des gâteries, la peur et l'horreur se transforment en joie et en plaisir.

INFORMATIONS

COLLECTES DE DÉCHETS, ÉCOCENTRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le saviez-vous? La gestion des matières résiduelles, incluant les collectes, la distribution des bacs, et l'écocentre des Basques sont gérés par votre MRC des Basques.

Si vous avez des questions ou **VOULEZ REPORTER UN PROBLÈME**, contactez la MRC des Basques au **418-851-3206 poste 1**

Vous pouvez trouver toutes les informations sur la gestion des matières résiduelles, les horaires de collectes, les matières acceptées, et les horaires de l'écocentre des Basques au mrcdesbasques.com

19 novembre en 5 à 7
Soirée jeux, bricolages et rencontres à La Seiche
Lieu: La Seiche, 545, rue Vézina, Trois-Pistoles

Cette soirée se veut un moment convivial de socialisation, pour **briser l'isolement** qui arrive parfois avec l'arrivée du temps froid.

Selon vos intérêts, vous pouvez amener des **jeux de société**, votre **projet bricolage** du moment (tricot, crochet, collage, peu importe!) ou arriver les mains vides, **simplement pour rencontre d'autres personnes**.

Ateliers d'artisanat, et matériel de bricolage: Il y aura aussi du matériel d'artisanat sur place, et des personnes connaisseuses pourront même apprendre des rudiments d'arts textiles aux personnes intéressées.

Enfants bienvenus: un coin avec des jeux et des jouets pour enfants est prévu également!

Voir événement sur Facebook.

SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ

La semaine de la solidarité se tiendra du 11 au 17 octobre 2026 sous le thème « La solidarité, le cœur de nos communautés ». Le 17 octobre correspondant à la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.



Pour l'envoi de vos articles et commentaires :

st-eloi@st-eloi.qc.ca

Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.

Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !

Du nouveau pour les appareils électroniques dans vos écocentres

1 Emprunter, louer, échanger ou réparer d'abord !

La Semaine québécoise de réduction des déchets arrive en octobre et elle nous rappelle une évidence qu'on oublie parfois :

L'appareil le moins cher et le moins polluant, c'est celui qu'on n'achète pas!

Mais s'il est vraiment F-I-N-I ?



2 On revalorise maintenant les appareils contenants des piles ou des batteries



Les rasoirs, jouets et brosses à dents à piles étaient déjà "acceptés" à l'écocentre, mais on ne trouvait pas toujours quoi faire avec ...



Maintenant, ils sont valorisés grâce à une filière spécialisée, financées par les fabricants !





Envoyés au mauvais endroit, ces objets peuvent causer des incendies et nuire à l'environnement en plus d'empêcher que leurs pièces soient réutilisées. Apportez-les à votre écocentre !





Consulter la liste sur ***co-eco.org/ecocentres-matieres-acceptees***

Co-éco · MRC de Kamouraska · MRC les Basques · MRC de Rivière-du-Loup



Transport adapté et collectif des Basques

Besoin d'un transport pour participer à une activité de la Ville?
Communiquez au moins 24 heures à l'avance pour vérifier les possibilités offertes.

Appelez-nous !
418 851-2861

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité
et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de :

Québec

Éveil des Basques
Association | Transport | Maison Martin-Matte